

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 19 avril 2012 à 19h30 au siège social de la Régie situé au 695, rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Madame et Messieurs:

Christine Caron, vice-présidente et représentante de Saint-Simon-les-Mines

Pierre Gilbert, représentant de Sainte-Aurélie

Pierre Bégin, représentant de Notre-Dame-des-Pins

Mario Breton, représentant de Saint-Honoré de Shenley

Urgel Bergeron, représentant de Saint-Côme-Linière

Jean-Marc Paquet, représentant de Saint-Martin

St-Georges Cloutier, représentant de Saint-Zacharie

Richard Giroux, représentant de Saint-Benoît-Labre

Paul Joly, représentant de La Guadeloupe

Gilles Daraïche, représentant de Saint-Évariste de Forsyth

Éric Maheux, représentant de Saint-Prosper

Michel Breton, représentant de Saint-Hilaire de Dorset

Jean-Guy Plante, représentant de Saint-Philibert

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Lionel Bisson, président et représentant de la Ville de Saint-Georges.

Est également présent Monsieur Roger Turcotte, secrétaire-trésorier de la Régie.

L'assemblée est ouverte à 19h30.

RÉSOLUTION NO: 4275-12

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraïche
APPUYÉ par Monsieur Pierre Bégin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté tel que présenté en y ajoutant les items suivants :

- 10.1 Retour sur la rencontre des membres du Comité Environnement du 05 avril 2012;
- 10.2 Matières résiduelles 2008 – 2011/municipalité;
- 10.3 Embauche de Madame Pier-Ann Fecteau;
- 10.4 Vente des aérateurs usagés.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4276-12

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE TENUE LE 22 MARS 2012

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur St-Georges Cloutier
APPUYÉ par Monsieur Éric Maheux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 22 mars 2012 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4277-12

HEURE D'OUVERTURE DU LET ET DE LA DÉCHETTERIE

CONSIDÉRANT que le lieu d'enfouissement technique et la déchetterie de la Régie sont ouverts annuellement et de façon continue entre 08h00 et 16h30 du lundi au vendredi, de même que le samedi entre 08h00 et 11h30 pour la période comprise entre le 1^{er} samedi d'avril et le dernier samedi d'octobre inclusivement;

CONSIDÉRANT que le personnel en place est payé soit jusqu'à 17h00, soit jusqu'à 12h00 le samedi selon le cas, afin de finaliser les travaux et sortir les divers rapports;

CONSIDÉRANT que la résolution #3034-04 adoptée le 29 avril 2004 décrétait ces heures d'ouverture pour le lieu d'enfouissement seulement;

CONSIDÉRANT que depuis le printemps 2005, la Régie opère une déchetterie et le personnel y a appliqué les mêmes heures que celles mentionnées dans la résolution #3034-04;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Paul Joly
APPUYÉ par Monsieur Jean-Guy Plante
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil décrète que le lieu d'enfouissement technique et la déchetterie de la Régie Intermunicipale soient ouverts annuellement du lundi au vendredi entre 08h00 et 16h30 de façon continue, de même que le samedi entre 08h00 et 11h30 pour la période comprise entre le premier samedi d'avril jusqu'au dernier samedi d'octobre inclusivement;

QUE le personnel en place soit rémunéré jusqu'à 17h00, soit jusqu'à 12h00 le samedi, afin de leur permettre de finaliser les travaux une fois que les utilisateurs des services auront quittés;

QUE cette résolution abroge à toute fin que de droit la résolution #3034-04 adoptée le 29 avril 2004.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4278-12

DIRECTIVE DE CHANGEMENT – TRAVAUX RÈGLEMENT #45-10

CONSIDÉRANT que la Régie a décrété, par son Règlement #45-10 adopté le 21 janvier 2010, divers travaux à son lieu d'enfouissement technique et qu'elle a accordé par sa résolution #4102-11 adoptée le 17 février 2011, l'exécution desdits travaux aux Entreprises GNP Inc. de Victoriaville;

CONSIDÉRANT que Monsieur Patrick Béland, ingénieur chez Genivar Inc. recommande à la Régie en date du 05 avril 2012, l'acceptation de trois (3) directives de changement soit les directives :

- DC-E4 REV.1 pour 2 510.48\$ plus taxes;
 - DCI1 pour 6 119.66\$ plus taxes;
 - DCI2 pour 2 350.89\$ plus taxes;
- pour un grand total de 10 981.03\$ plus taxes;

CONSIDÉRANT que les trois (3) administrateurs au dossier recommandent également l'acceptation de ces trois (3) directives de changement;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur St-Georges Cloutier
APPUYÉ par Monsieur Gilles Daraïche
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte les trois (3) directives de changement et en autorise le paiement par le « Fonds réservé grand projet » de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4279-12

ARMOIRES – NOUVEAU BÂTIMENT

CONSIDÉRANT que la Régie a apporté en 2011 des améliorations à son système de traitement des eaux de lixiviation;

CONSIDÉRANT qu'il y aurait lieu d'installer dans le nouveau bâtiment des armoires afin de loger différents appareils, dont entre autres les appareils de laboratoires;

CONSIDÉRANT que des soumissions sur invitation ont été demandées à deux (2) fournisseurs et que les prix soumis sont les suivants :

- Ébénisterie EL 1 620.00\$ plus taxes;
- Les Armoires Bo-Ber 2010 Inc. 1 825.00\$ plus taxes;

CONSIDÉRANT que Monsieur Alain Lessard, surintendant pour Aquatech, Société de Gestion de l'Eau Inc. nous recommande le plus bas soumissionnaire;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Pierre Gilbert
APPUYÉ par Monsieur Mario Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte les deux (2) soumissions reçues et accorde à Ébénisterie EL le mandat selon le prix déposé, soit 1 620.00\$ plus taxes;

QUE cet achat soit payé par les argents placés dans le « Fonds réservé grand projet » de la Régie.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions.

- Les autorisations de dépenses en date du 19 avril 2012;
- Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités membres de la Régie au cours du mois de mars 2012;

- Le tonnage de matières récupérées (bac bleu) au cours du mois de mars 2012 selon les données transmises par l'entrepreneur au dossier;
- L'avoir de la Fiducie du fonds de gestion post fermeture de la Régie au 31 décembre 2011.

RÉSOLUTION NO: 4280-12

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Pierre Gilbert
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les chèques suivants : #C-1200178 à #C-1200239 inclusivement de même que les chèques #P-1200078 à #P-1200110 inclusivement pour un déboursé total de 587 800.89\$.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Le secrétaire-trésorier informe les administrateurs de la réception d'un courrier électronique daté du 19 avril 2012 et signé par Monsieur Jeannot Richard de Recyc Québec, informant la Régie qu'un montant de 1 196 430.25\$ est dû à cette dernière à titre de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables pour les années 2010 et 2011. Ces argents devraient nous parvenir au plus tard en novembre 2012 et en mars 2013.

RÉSOLUTION NO: 4281-12

LIVRAISON DE CONTENEURS

CONSIDÉRANT que depuis 2010, les conteneurs d'une capacité variant entre 02 et 09 verges cubes, nécessaires à la récupération sur le territoire, sont fournis par la Régie;

CONSIDÉRANT qu'il en a coûté en 2011 à la Régie la somme de 3 610.85\$ net pour livrer ces conteneurs et qu'en 2012, à date, on a dépassé 800.00\$ à ce poste budgétaire (85.00\$ l'heure plus taxes);

CONSIDÉRANT que la Régie a acheté il y a quelque année une chargeuse style « chargeuse à billot », laquelle était utilisée pour sortir hors de l'eau les aérateurs utilisés à l'époque au système de traitement des eaux de lixiviation et que depuis 2011, la Régie ne peut plus utiliser cet équipement à cette fin;

CONSIDÉRANT que les employés de la Régie se sont informés à savoir combien il en coûterait pour installer cette chargeuse sur une remorque afin de livrer nous même les conteneurs;

CONSIDÉRANT que Monsieur Paul-Henri Poulin des Ateliers FLPH Inc. de St-Benoît Labre estime ces coûts entre 5 500.00\$ et 6 000.00\$ (remorque – unité moteur et travail d'installation);

CONSIDÉRANT que le retour sur investissement est estimé à l'intérieur de 36 mois;

CONSIDÉRANT que les membres du comité Environnement de la Régie en ont discuté lors de leur rencontre tenue le 05 avril et qu'ils recommandent l'investissement;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Pierre Bégin
APPUYÉ par Monsieur Éric Maheux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil autorise l'installation de la chargeuse sur une remorque;

QUE les frais inhérents soient payés par le surplus accumulés de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4282-12

VENTE DES AÉRATEURS DE MARQUE ECO ET FONTAINE

CONSIDÉRANT que la Régie a apporté des modifications majeures à son système de traitement des eaux de lixiviation à l'été 2011;

CONSIDÉRANT qu'elle a à disposer de 08 aérateurs de marque Fontaine munis de moteur de 15 hp, de même que de 08 aérateurs de marque Eco également munie de moteur de 15 hp;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil autorise son président, Monsieur Lionel Bisson et son secrétaire-trésorier, Monsieur Roger Turcotte à vendre au meilleur prix ces 16 aérateurs.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4283-12

EMBAUCHE DE MADAME PIER-ANN FECTEAU

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Paul Joly
APPUYÉ par Monsieur Urgel Bergeron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE madame Pier-Ann Fecteau domiciliée à Ville de Saint-Georges soit embauchée à compter du 23 avril 2012 à titre de secrétaire-comptable;

QU'outre les tâches de secrétariat et de comptabilité, le travail de Madame Fecteau sera graduellement d'opérer de façon partielle le poste de pesée et d'effectuer éventuellement les différentes tâches qu'effectuait Madame Audrey Poulin lors de son départ de la Régie en août 2011;

QUE l'intégration de Madame Fecteau à la Régie se fasse de façon graduelle;

QUE Madame Fecteau soit soumise à une période d'essai de 06 mois tel que stipulé à l'article 3.13 de la Politique de travail du personnel régulier de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud;

QUE les autres clauses de ladite Politique de travail s'appliquent également à Madame Fecteau.

ADOPTÉE

INFORMATIONS DIVERSES

Le président de la Régie, Monsieur Lionel Bisson et le secrétaire-trésorier, Monsieur Roger Turcotte font part aux membres de ce conseil des principaux sujets discutés lors de la rencontre des membres du comité Environnement de la Régie, laquelle a été tenue le 05 avril dernier. Ces sujets sont entre autres:

- La récupération des plastiques agricoles;
- L'évolution de 2008 à 2011 inclusivement des matières résiduelles destinées à l'enfouissement et des matières résiduelles récupérées dans le secteur résidentiel et petit commerce. Un tableau comparatif par année et par municipalité est déposé à chacun des membres présents. Monsieur Pierre Paquet, technicien et préposé au poste de pesée commente ces tableaux;
- Publicité et promotion des services de la Régie, ainsi que la sensibilisation de la population. Ces sujets seront traités plus activement au cours des prochaines semaines et des prochains mois et un suivi sera fait aux membres de ce conseil;
- Un rappel est également fait aux administrateurs présents que plusieurs municipalités membres de la Régie (10/18), n'ont pas encore répondu à la correspondance datée du 14 mars 2012, que Monsieur Pierre Paquet leur a adressée à propos de l'inventaire des bacs bleus destinés à la récupération sur leur territoire. Compte tenu que la Régie se doit d'avancer dans ce dossier, les municipalités ont jusqu'au 11 mai prochain pour faire suivre l'information demandée. Si l'information est reçue après cette date, l'ajustement des coûts de collecte des bacs bleus se fera seulement en 2013 à la date d'anniversaire du contrat.

RÉSOLUTION NO: 4284-12

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Pierre Gilbert
APPUYÉ par Monsieur Gilles Daraïche
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la présente assemblée soit levée à 21h10.

ADOPTÉE

LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

LIONEL BISSON

ROGER TURCOTTE